



Exploitants, salariés, riverains, même combat ? La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division

Jean-Noël Jouzel, Giovanni Prete

► To cite this version:

Jean-Noël Jouzel, Giovanni Prete. Exploitants, salariés, riverains, même combat ? La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division. Sociétés contemporaines, 2021, N°121 (121), pp.89 - 110. 10.3917/soco.121.0089 . halshs-03510155

HAL Id: halshs-03510155

<https://shs.hal.science/halshs-03510155>

Submitted on 7 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Exploitants, salariés, riverains, même combat ?

La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division

Jean-Noël Jouzel, CSO, CNRS, jeannoel.jouzel@sciencespo.fr

Giovanni Prete, IRIS, Université Sorbonne Paris Nord, prete@univ-paris13.fr

Version auteurs acceptée : Jouzel Jean-Noël, Prete Giovanni, « Exploitants, salariés, riverains, même combat ? La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division », *Sociétés contemporaines*, 2021/1 (N° 121), p. 89-110. DOI : 10.3917/soco.121.0089. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2021-1-page-89.htm>

Résumé:

Depuis une quinzaine d'années, la dénonciation des effets des pesticides sur la santé humaine est l'enjeu de nombreuses mobilisations en France, portées à la fois par des organisations de travailleurs de l'agriculture, des collectifs locaux de riverains et des associations environnementalistes. À partir d'une enquête qualitative, nous soulignons le caractère improbable de ces coalitions, et rendons compte des conditions sociales et politiques qui les rendent possibles. En étudiant des coalitions de ce type dans deux contextes différents, la pomiculture en Corrèze et la viticulture en Gironde, nous montrons qu'elles mettent à l'épreuve l'unité entre les figures de travailleurs victimes des pesticides en fonction de leur statut exploitant ou salarié.

Farmers, workers, residents : all fighting the same battle ?

Coalitions and divisions of activists denouncing pesticide health effects in France

Summary :

For the past fifteen years, the denunciation of the effects of pesticides on human health has been the issue of numerous social mobilizations in France, carried out by agricultural workers organizations, local residents groups and environmental associations. Based on a qualitative investigation, this article analyses the relationships between these actors. It shows that the denunciation of pesticides is based on the existence of coalitions whose existence is fragile. Through case studies in the apple growing region of Corrèze and in the wine region of Gironde, we show that the question of the responsibilities of farm owners towards their farmworkers' health and safety constitutes a point of contention for these coalitions.

« C'est quand même dingue, ce documentaire... J'aime bien les agriculteurs, mais venir dire qu'ils ne savaient pas que les pesticides étaient dangereux pour la santé ! C'est même gonflé d'oser dire cela ! Cela fait 20 ans que les écologistes n'arrêtent pas de dire que les pesticides sont du poison, que l'agriculture intensive tue, que le Roundup et autres produits sont cancérigènes. Et voilà, en 2015 des agriculteurs qui viennent dire : mon mari est mort et on ne savait pas que c'était des produits dangereux... Alors que les mêmes agriculteurs luttent depuis 30 ans contre les écolos et font tout pour éviter que des lois viennent interdire leurs pratiques inacceptables. Ils sont bien gentils, les agriculteurs, mais ce sont les bourreaux, pas les victimes ! Les victimes, ce sont plutôt les riverains des champs, qui années après années subissent les épandages et sont dans des zones où les taux de cancer sont de 15 fois supérieurs à la moyenne. Eux ce sont des victimes, qui n'ont rien fait à part habiter à côté d'un champ. Les agriculteurs ont répandu leur produit de mort de leur propre volonté. Ce ne sont pas des victimes : il y avait toutes les informations disponibles s'ils ne voulaient pas être malades... »¹

Comme l'ont montré de nombreux travaux depuis le milieu du XX^e siècle, l'émergence d'une cause politique, c'est-à-dire la transformation d'une situation ou d'une expérience en quelque chose de problématique, n'est jamais automatique et relève de l'investissement de multiples entrepreneurs de cause (associations, médias, juristes, décideurs politiques) (Gusfield, Spector et Kitsuse, Neveu). Dans le champ des luttes environnementales, ces entrepreneurs de cause peuvent représenter différentes catégories de personnes exposées à des nuisances industrielles : riverains de sites polluants, consommateurs de produits nocifs, travailleurs manipulant des toxiques dans les ateliers de production... Si tous ces acteurs convergent pour dénoncer les pollutions industrielles, leur alliance n'a cependant rien d'évident, comme l'ont montré de nombreux travaux sur les « coalitions vertes et bleues » (*blue-green coalitions*) entre organisations de travailleurs et associations environnementalistes (Obach, 2004 ; Mayer, 2008). Ces coalitions sont difficiles à construire, à la fois en raison des différences d'appartenances sociales et de valeurs des membres de ces différents mouvements (Melucci, 1980 ; Walsh et Warland, 1983 ; Eder, 1993 ; Storey, 2008), et des divergences dans les objectifs dont ils sont porteurs (Logan et Nelkin, 1980 ; Latté, 2008). Dans ces recherches, les causes environnementales apparaissent souvent portées par des membres diplômés des classes moyennes et supérieures, dont les intérêts, centrés sur la défense de leur cadre de vie, sont faiblement alignés sur ceux des salariés de l'industrie.

Les luttes sociales qui se déploient depuis les années 1960 aux Etats-Unis autour des pesticides et de leurs dangers constituent un cas d'école de cette difficile jonction entre des enjeux de santé environnementale et des problématiques de santé au travail. De nombreuses enquêtes portant principalement sur les Etats du sud (notamment la Californie et la Floride), marqués par une arboriculture intensive en intrants chimiques, soulignent la faible connexion entre les mouvements environnementalistes qui critiquent les pesticides au nom de la santé des consommateurs et des riverains, d'une part, et les mouvements de travailleurs, de l'autre. Ils montrent que la cause de ces travailleurs reste bien souvent ignorée par les mouvements issus de l'« environnementalisme dominant » (*mainstream environmentalism*) (Pulido et Peña, 1998 ; Gordon, 1999 ; Harrison, 2011), qu'ils décrivent comme un environnementalisme de dominants, porté par des urbains, majoritairement blancs, dont la dénonciation, souvent radicale, des pesticides, élude la

Commenté [G1]: Gusfield, J., (1963), « Symbolic Crusade. Status Politics and the american temperance movement » (2^e ed). University of Illinois Press.

Gusfield, J., (1981), « Drinking Driving and the symbolic order. The culture of public problems. The University of Chicago Press.

Felstiner, W. LF, Abel, R. L., Sarat, A., (1991), « L'émergence et la transformation des litiges : réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, n° 16, pp. 41-54..
Neveu, Érik. *Sociologie politique des problèmes publics*. Armand Colin, 2015
Spector M. et Kitsuse J., 1977, *Constructing Social Problems*, New York, De Gruyter.*

¹ Commentaire en ligne laissé sur france2.fr, sous la page de présentation du documentaire *La mort est dans le pré*, proposant quatre portraits d'agriculteurs s'estimant victimes des pesticides, décembre 2015.

question des conditions de travail et d'emploi de la main d'œuvre agricole. Ils avancent que cette faible connexion reflète plus généralement la difficulté de la main d'œuvre agricole, en très grande majorité composée de saisonniers migrants venant des pays d'Amérique centrale, au statut souvent illégal et ne maîtrisant pas la langue anglaise, à se mobiliser durablement pour l'amélioration de leurs conditions de travail, dans un contexte de domination intense (Moses, 1993 ; Flocks, 2012).

En France, les mobilisations contestataires contre l'utilisation massive des pesticides se sont intensifiées depuis une quinzaine d'années. Ces dénonciations mettent en avant non seulement les effets des pesticides sur la santé des riverains et des consommateurs, mais aussi leurs effets sur la santé des travailleurs agricoles. Cependant, comme aux Etats-Unis, l'articulation de ces deux enjeux n'a rien d'évident, ne serait-ce que parce que, comme le rappelle le commentaire placé en exergue de cet article, de nombreux critiques des pesticides peinent à concevoir les agriculteurs autrement que comme des coupables, responsables de la diffusion de ces produits dans l'environnement. Pour autant, plusieurs acteurs et groupes mobilisés ont tenté ces dernières années d'associer la dénonciation des effets des pesticides sur la santé des riverains et des consommateurs, et celle de leurs dangers pour les travailleurs. Dans cet article, nous nous attachons à documenter ces tentatives, à éclairer les conditions sociales qui les rendent possibles, et à rendre compte de leurs effets politiques.

Dans une première partie, nous montrons que la dénonciation conjointe des effets des pesticides sur la santé des travailleurs et sur celles d'autres catégories de population est d'autant plus difficile dans le contexte français que celui-ci est marqué par la centralité de la figure de l'exploitant agricole, promue par les politiques publiques et les organisations agricoles. Ce contexte a retardé la prise en compte des effets des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles et favorisé l'émergence d'un mouvement autonome de victimes des pesticides dédié aux travailleurs, détaché des organisations de représentations agricoles traditionnelles. Dans la suite de l'article, nous analysons les relations que ce mouvement a pu développer avec des associations de riverains mobilisées localement. A la suite d'autres travaux sur les coalitions « vertes et bleues », nous montrons que des coalitions peuvent émerger autour de la dénonciation des pesticides, du fait notamment de l'intervention de médiateurs, c'est-à-dire d'acteurs capables de circuler entre les différents groupes engagés (Thébaud-Mony, 2008 ; Mayer *et al.*, 2010 ; Tompkins 2016) et de formuler de revendications communes (Senier *et al.*, 2007 ; Montrie, 2011 ; Barca, 2015). Comme eux, nous insistons également sur la fragilité et les tensions qui traversent ces coalitions. En particulier, nous montrons la difficulté qu'ont ces coalitions à singulariser les catégories de travailleurs représentés et à défendre simultanément la figure dominante des exploitants agricoles et celle, beaucoup plus invisible politiquement, des salariés agricoles.

Nous nous appuyons sur un matériau issu d'une enquête menée depuis sept ans sur les mobilisations politiques autour des effets sanitaires des pesticides. Au cours de cette enquête, nous avons réalisé une soixantaine d'entretiens avec des travailleurs agricoles s'estimant victimes des pesticides, avec des riverains dénonçant les dangers de ces substances en Gironde et en Corrèze ² et avec des représentants de syndicats de

² Une partie des données sur les mobilisations de riverains en Gironde ont été collectées lors d'une « enquête collective » organisée en 2014 par les auteurs pour les étudiants du master de sociologie de Sciences Po, à laquelle ont participé Melissa Allais-Gautier, Maxime Goudezeune, Boris Ottaviano, Charline Rigault et Tonya Tartour. Une partie des données sur les mobilisations de riverains en Corrèze ont été

travailleurs agricoles et d'associations environnementales. Nous avons également mené une quinzaine d'observations d'événements organisés par les divers collectifs portant ces mobilisations (réunion de conseils d'administration, assemblée générale, manifestations publiques...).³

1. Les effets des pesticides sur la santé : séparation de la cause des travailleurs agricoles et de la cause des riverains

L'impact des pesticides agricoles sur la santé des travailleurs n'a acquis une visibilité politique et médiatique en France que depuis une quinzaine d'années, alors même que le développement de l'agriculture française repose sur l'utilisation intensive de ces produits depuis plus d'un demi-siècle. Les facteurs expliquant cette tardive émergence sont multiples. Si certains renvoient à la difficulté plus générale de politiser les enjeux de santé au travail (Henry, 2007), d'autres ont trait à certaines spécificités de l'organisation de l'agriculture française, en particulier le fait que celle-ci soit caractérisée par la domination de la figure de l'exploitant agricole. Une littérature abondante en sciences sociales a décrit comment la modernisation agricole en France, à partir des années 1960, est passée par la promotion de l'exploitation familiale, sous des formes juridiques multiples (Rémy 2011) et a été portée de manière conjointe par l'Etat et par un syndicalisme unitaire, incarné par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et les organisations agricoles qui lui sont liées (Keeler 1987 ; Muller, 1984) et légitimé par le « mythe de l'unité paysanne » (Mayance, 2009). Historiquement, ce syndicat a considéré les pesticides comme une technologie indispensable au maintien de la production agricole et en a été un promoteur. Représentant des exploitants, c'est-à-dire des travailleurs agricoles qui sont aussi des employeurs responsables légalement des conditions de travail de la main d'œuvre qu'ils emploient, la FNSEA rechigne à mettre en avant les pesticides comme facteurs de risque au travail. Le syndicat a en particulier freiné la reconnaissance en maladies professionnelles des pathologies que ces substances induisent parmi la main d'œuvre exposée, que ce soit par exemple en contestant publiquement des études scientifiques mettant en évidence leurs effets sur les travailleurs (Jouzel, 2018), en s'opposant à l'adoption de tableaux de maladies professionnelles en lien avec l'exposition aux pesticides, dont le coût se répercute sur les cotisations des chefs d'exploitation (Jouzel et Prete, 2014), ou encore en cherchant à limiter les effets sur les exploitants des contraintes imposées ces dernières années par l'Etat en termes de formation pour pouvoir utiliser des pesticides (Ansaloni, 2017).

A partir des années 1980, la remise en cause du monopole syndical de la FNSEA et l'émergence d'organisations représentatives alternatives (Bruneau, 2013) a permis la mise en question plus frontale de la dépendance de l'agriculture française aux pesticides. Cependant, aucune de ces organisations n'a porté clairement et durablement la question de leurs effets sanitaires sur les travailleurs. Le positionnement de la Confédération paysanne est à cet égard emblématique. Connu en effet pour sa proximité avec le mouvement altermondialiste et ses prises de positions contre les OGM et les traitements de semences (Bruneau 2004, Bernard de Raymond 2010) le syndicat est resté

collectées dans le cadre de deux contrats de recherche post-doctoraux encadrés par les auteurs, et réalisés en 2012/2013 par Vincent Cardon et Olivier Pilimis.

³ L'enquête sur laquelle repose cet article a bénéficié d'un financement de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) dans le cadre de l'appel à projets de recherche en environnement, santé, travail lancé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Anses) (APR-Anses-EST-2012-135).

jusqu'aujourd'hui divisé sur l'opportunité de mettre en avant le thème des pesticides en général, et de leurs effets sur la santé des travailleurs agricoles en particulier. Même si l'objectif de « sortir des pesticides » est majoritairement accepté au sein du syndicat, les prises de position ne peuvent être aussi radicales que sur les OGM dans la mesure où un nombre non négligeable de ses adhérents utilisent régulièrement ces produits pour traiter leurs récoltes. Comme le souligne un représentant national de commission de ce syndicat, en charge de la réflexion sur les pesticides depuis plusieurs années, on ne peut pas « *penser pareil sur les pesticides que sur les OGM* » car « *autant les OGM il y en a jamais vraiment eu, autant les pesticides, il y a tout un ensemble de producteurs qui dépendent de leur utilisation pour leur survie et ils sont partout* »⁴. Aussi, le syndicat préfère à la dénonciation directe des dangers des pesticides une critique passant par une réflexion plus générale sur la fixation et la répartition des revenus agricoles.⁵

Du côté des syndicats de salariés, la dénonciation des effets des pesticides sur la santé des travailleurs est restée secondaire pour d'autres raisons. D'une part, ces derniers sont très faiblement implantés dans le secteur agricole, caractérisé par une main d'œuvre intermittente, pluriactive et souvent précaire.⁶ D'autre part, dans un contexte réglementaire longtemps marqué par des conditions d'emploi salarial dérogatoires et défavorables par rapport à d'autres secteurs d'activité (Miramont, 2008), ils se sont principalement investis sur les questions de rémunération et d'emploi (Roux, 2018). Enfin, comme l'ont montré plusieurs travaux sur les salariés migrants de l'agriculture, lorsque les syndicats de salariés (essentiellement la CGT et la CFDT) se mobilisent pour la défense de ces travailleurs, c'est souvent de manière intermittente et désunie (Musini, 2008 ; Decosse, 2013) et en donnant une place secondaire aux enjeux de santé au travail.

Dans ce contexte, la publicisation de l'enjeu des effets des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles de ces deux dernières décennies résulte non pas de l'investissement d'organisations syndicales, mais de celui d'acteurs issus de mouvements environnementalistes (Jouzel et Prete, 2013, 2015 ; Salaris, 2014). Une association en particulier a joué un rôle très important dans l'émergence de la mobilisation des agriculteurs malades du fait de leur exposition aux pesticides : le Mouvement pour la défense des générations futures, (aujourd'hui Générations futures). Fondée en 1992 par un ancien militant de Greenpeace proche des réseaux de l'agriculture biologique, cette association environnementale s'investit au début des années 2000 sur la thématique des pesticides et de leurs effets, devenant rapidement son principal porteur dans l'espace des mouvements sociaux écologistes. A la fin de la décennie, cette association cherche à rendre visibles les dangers des pesticides en mettant en avant des personnes rendues malades par ces produits. Au-delà des données toxicologiques ou épidémiologiques que l'association peut alors mettre en avant, il lui apparaît en effet essentiel d'incarner concrètement les effets sanitaires des pesticides, souvent complexes, diffus et de long terme. Dans un premier temps, l'association environnementaliste essaye de créer un

⁴ Entretien au siège de la Confédération paysanne, avril 2017.

⁵ Pour une présentation officielle récente du positionnement du syndicat sur la thématique, voir le livret sorti en juillet 2017 : « Sortir des pesticides ! Soutenir les paysan.ne.s, réguler les productions, déployer les alternatives ».

⁶ Le taux de syndicalisation des salariés du secteur agricole est inférieur à 4,8% (Source : Dares, enquête Conditions de travail 2013). Si ce chiffre est légèrement supérieur à ceux de secteurs comme le BTP ou l'hôtellerie, il n'est pas représentatif des seules exploitations agricoles, mais de l'ensemble des entreprises du secteur agricole (coopératives, banques et assurances incluses). Par comparaison, le taux de syndicalisation des exploitants était estimé à plus de 60% en 2008, principalement à la FNSEA (Le Guen, 2008).

mouvement qui regrouperait tous les types de victimes potentielles : travailleurs exposés, consommateurs de produits contaminés, riverains vivant à proximité des parcelles agricoles. Elle doit cependant rapidement convenir que cette option n'a rien d'évident. En 2010, la première réunion de victimes qu'elle organise à Ruffec sur l'exploitation de Paul François, un céréaliculteur charentais en procès contre le fabricant d'un herbicide qui l'a intoxiqué, donne lieu à des conflits entre agriculteurs et riverains. Alors que les premiers, essentiellement des exploitants, évoquent les problèmes de santé auxquels ils doivent faire face et leurs difficultés à faire reconnaître leurs droits à réparation auprès de leurs organisations représentatives et de leur organisme de sécurité sociale (la Mutualité sociale agricole), certains riverains les renvoient – parfois violemment – à leur responsabilité en tant qu'utilisateurs de pesticides, les accusant d'être moins « victimes » que « coupables ». Suite à cette première réunion, Générations futures opte pour une séparation entre la cause des travailleurs agricoles et celle des autres victimes. En 2011, elle aide certains agriculteurs à créer l'association Phyto-victimes, dédiée uniquement à la défense des victimes professionnelles des pesticides.

En quelques années, Phyto-victimes devient la principale organisation en France militant pour la reconnaissance des effets des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles et acquiert une reconnaissance médiatique non négligeable (Jouzel et Prete, 2016). Elle s'autonomise assez rapidement de Générations futures pour tenter de faire exister une voix propre dans l'espace des controverses sur les pesticides. En effet l'un des enjeux de cette association est de construire une crédibilité auprès des professionnels de l'agriculture, en mettant en avant les enjeux de réparation des effets sanitaires des pesticides sans critiquer de manière radicale cette technologie. Ce positionnement en fait un partenaire pour une série d'institutions publiques. Le ministère de l'Agriculture comme le ministère de l'Environnement voient d'un assez bon œil l'émergence de cet acteur qui appuie les différentes politiques initiées pour réduire l'utilisation des pesticides en France et en critique parfois les insuffisances, mais de façon modérée. Ainsi, l'association est subventionnée par les pouvoirs publics, et se voit attribuer, en quelques années, une place dans différentes instances de représentation des intérêts agricoles. Ce positionnement menace en revanche de renforcer le clivage entre la mobilisation des agriculteurs victimes des pesticides et celle des riverains qui dénoncent l'usage de ces produits à proximité de leurs domiciles et portent à leur endroit une critique bien plus radicale. Des alliances, plus ou moins durables, vont cependant voir le jour entre ces deux types de mouvements sociaux à partir du milieu des années 2010, dans le contexte de mobilisations locales dénonçant les dangers des pesticides sur des territoires marqués par la présence de cultures fortement consommatrices de ces produits : l'arboriculture et la viticulture.

2. Des travailleurs sans qualité ? Le cas d'une médiation en zone pomicole

Il n'existe pas de travaux d'historiens documentant avec précision les mobilisations de riverains dénonçant les effets sanitaires des pesticides en agriculture. S'il est possible de penser que de telles mobilisations ont pu exister, au moins de manière sporadique, dans le passé (Fourche, 2004), il semble qu'elles se soient multipliées et aient acquis une visibilité plus grande au cours de la dernière décennie, à mesure de la structuration d'un champ de la santé environnementale (Guilleux, 2015) et, notamment, du fait de l'appui de structures militantes dédiées comme Générations futures (Cardon et Prete, 2018 ; Amiet, 2018). C'est par exemple le cas en Corrèze, près de la commune d'Allasac (3700 habitants) où, depuis plusieurs années, des riverains inquiets des effets de la culture

intensive de pommes à la fois sur les paysages qui entourent leurs habitations (coulées de boues, bruit, etc.) et sur leur santé se mobilisent. Sans entrer dans le détail de l'histoire de cette mobilisation⁷, nous soulignerons ici qu'elle s'est appuyée sur une alliance avec Phyto-victimes pour construire et légitimer ses revendications. Cette mobilisation naît au milieu des années 2000. Des habitants vivant à proximité de vergers nécessitant des traitements intensifs (entre 20 et 40 en moyenne selon les années et la pluviosité), fondent alors le « Collectif de la Sudrie » pour protester contre l'extension des zones de culture. Ce Collectif regroupe principalement des personnes appartenant aux classes moyennes et travaillant dans des activités tertiaires, dont certaines se sont engagées dans l'association dans la continuité d'une trajectoire militante écologiste et anticonsumériste. Il est d'abord soutenu par l'association Générations futures, qui aide les personnes mobilisées localement à organiser leurs actions, à les rendre visibles dans les médias et les appuie dans des procédures judiciaires qu'elles engagent localement. Le changement de nom de l'association, qui devient en 2010 l'association Allassac-ONGF (Œuvrons pour la nature et les générations futures), traduit ce rapprochement.

De manière plus étonnante, Allassac-ONGF se rapproche également de l'association Phyto-victimes, juste après la création de cette association. En témoigne la présentation que l'association de riverains donne d'elle-même sur son blog lorsque le mouvement des agriculteurs victimes des pesticides est lancé en 2011 :

« L'activité principale de notre association repose actuellement sur la sensibilisation des agriculteurs et des populations aux menaces qui pèsent sur notre santé et notre environnement. [...] Cette démarche de sensibilisation, menée sans haine ni colère, va dans le sens de la communauté et plus particulièrement en faveur des agriculteurs et de leurs familles qui, comme l'attestent plusieurs sources médicales et études, sont les premières victimes des pesticides. De nombreux agriculteurs, conscients de la dangerosité des produits chimiques qu'ils utilisent nous rejoignent [...] Nous les mettons alors en relation avec l'association de Paul François – www.phyto-victimes.fr qui vient de voir le jour à Ruffec, avec qui nous avons tissé des liens étroits. » (Blog d'Allassac-ONGF, 2011)

Comme d'autres coalitions « vertes-bleues » improbables (Obach, 2004 ; Mayer, 2008, Thébaud-Mony, 2008 ; Mayer et al., 2010), le rapprochement de ces deux associations a pour condition l'engagement de médiateurs cherchant à rendre conciliables les intérêts dont elles sont porteuses. Au sein d'Allassac-ONGF, ce rôle d'intermédiaire est principalement assuré par le fondateur de l'association. Ancien gendarme, ce dernier est sensible à la violence que pourrait occasionner une confrontation entre les riverains et les pomiculteurs, qui cohabitent sur un même territoire, et n'est pas favorable à la mobilisation de répertoires d'action trop radicaux vis-à-vis des organisations agricoles ou des autorités administratives. Lié familialement au monde agricole local, il est également convaincu que l'évolution des pratiques des exploitants pomicoles passe par un travail de longue haleine pour les convaincre de la nécessité de protéger leur santé autant que celles des habitants non agriculteurs. Dès la fondation de l'association, il mesure de plus que celle-ci risque d'être stigmatisée comme un groupement de défense d'intérêts particuliers, comme c'est souvent le cas des mobilisations environnementales locales (Freudenberg et Steinsapir, 1991 ; Lolive, 1997). L'alliance avec Phyto-victimes lui apparaît comme une opportunité pour échapper à ce stigmate, en montrant aux autorités préfectorales et aux organisations agricoles dominantes localement (syndicats d'exploitants et coopératives pomicoles) que des agriculteurs souffrent de leur exposition

⁷ Dont on trouvera une présentation plus détaillée dans (Cardon et Prete, 2018).

aux pesticides et en appellent eux-mêmes à un encadrement plus strict de ces produits. Le président d'Allassac-ONGF sollicite la médiation de Phyto-victimes en vue de convaincre les groupements locaux de pomiculteurs de signer une « Charte pour une arboriculture "pomme du Limousin" mieux intégrée à son environnement », listant une série d'engagements visant à limiter la dérive des pesticides (plantation de haies, utilisation de manches à air, adoption d'horaires adaptés, etc.). Le président de Phyto-victimes accepte cette proposition, qu'il voit comme une occasion d'attester la capacité de son association à être un interlocuteur capable de représenter « les agriculteurs » au nom de leur santé. Lorsque la charte est signée, en 2017, elle est présentée à la fois par l'organisation de riverains et par les principales organisations agricoles concernées comme une grande avancée, obtenue grâce à la médiation de Phyto-victimes. Cette entreprise bénéficie d'un contexte d'ouverture progressive des pomiculteurs locaux aux revendications des riverains, après plusieurs années de confrontation. Le syndicat des pomiculteurs du Limousin, qui regroupe les quelques coopératives au travers desquelles est commercialisé l'essentiel de la production de pommes⁸, cherche en effet à limiter la dégradation progressive de l'image de marque de son produit – très exporté et qui est la seule pomme française à bénéficier d'une reconnaissance AOP – qu'entraîne la mobilisation durable des riverains. Entraînés par leurs adhérents les plus jeunes et un nouveau responsable syndical, les membres du syndicat s'engagent à partir de 2015 dans la négociation de la charte d'autant plus facilement que cette dernière reste peu contraignante⁹.

Une seconde condition de possibilité de cette alliance entre agriculteurs et riverains exposés aux pesticides est l'oblitération, dans les revendications que portent ces acteurs, des problématiques liées aux conditions de travail des salariés de l'agriculture. La charte signée dans le limousin n'évoque en effet qu'à titre liminaire la question de la santé des travailleurs agricoles *en général*, sans jamais singulariser les salariés, alors que la culture de la pomme nécessite le recours à une main-d'œuvre salariée non négligeable¹⁰. Cependant, ni Allassac-ONGF, ni Phyto-victimes ne mettent en avant cette population auprès des organisations agricoles locales, et on peut suggérer que cette invisibilisation est nécessaire à leur collaboration. D'une part, l'objectif principal des riverains mobilisés est en effet de convaincre les responsables professionnels agricoles et les chefs d'exploitation de mettre en place des mesures pour protéger les habitations qui voisinent leurs parcelles. Dans cette perspective, invoquer leurs responsabilités en tant qu'employeurs pourrait braquer les pomiculteurs, et ils ont d'autant moins intérêt à le faire que cette main d'œuvre est peu susceptible de constituer un partenaire durable¹¹. D'autre part, pour Phyto-victimes, la défense des salariés agricoles n'est pas considérée comme une priorité, mais plutôt comme une conséquence attendue d'une meilleure

⁸ Quatre coopératives principales ont une influence conséquente dans l'organisation des marchés et la structuration de la production. En 2011, 86% des pommes limousines ont été commercialisées par des coopératives, contre 60% au niveau national. Près des deux-tiers des producteurs commercialisent l'intégralité de leur production via leur coopérative (Source : Agreste Limousin, 2015, n°107).

⁹ En plus de rappeler les obligations des agriculteurs sur les conditions d'utilisation des pesticides, elle prévoit une meilleure information aux riverains sur les heures de traitement et l'installation de manches à air, pour donner à voir les mouvements de vent.

¹⁰ En 2008, la pomiculture limousine employait l'équivalent de près de 950 unités de travail annuel (UTA). Le tiers de ce volume de travail était réalisé par les exploitants eux-mêmes, le solde l'étant par des salariés (Source : Agreste Limousin, 2008, n°46).

¹¹ En 2013, Allassac-ONGF apporte explicitement son soutien à une ouvrière agricole qui dénonce ses conditions de travail. Ce soutien reste sans suite et n'est pas articulé à une prise de position durable et spécifique sur les salariés.

prévention et d'une plus juste réparation des pathologies que les pesticides induisent parmi les « professionnels » de l'agriculture *en général*. Cette focalisation résulte en premier lieu de la composition de l'association Phyto-victimes : bien qu'imaginée à sa création comme une association pouvant défendre tous les travailleurs malades du fait de leur exposition aux pesticides, indépendamment de leur statut et de leur secteur d'activité, elle est essentiellement animée par des exploitants agricoles, qui conçoivent les effets sanitaires des pesticides à partir de leur expérience personnelle (Jouzel et Prete, 2016). Elle revêt également un aspect stratégique : l'association cherche à construire et légitimer une représentation victimaire des agriculteurs, qui passe notamment par la mise en cause des mauvaises pratiques des firmes productrices des pesticides et, plus secondairement, de l'incapacité des pouvoirs publics à encadrer efficacement les dangers liés à leur utilisation. Ses membres risqueraient, en singularisant la question des expositions des salariés agricoles, de brouiller cette représentation en apparaissant également comme des patrons, c'est-à-dire des personnes susceptibles d'être accusées d'avoir failli à leurs obligations d'employeurs en matière de conditions de travail. L'option stratégique consistant à laisser dans l'ombre l'enjeu des conditions de travail des salariés de la pomiculture corrézienne est rendue possible par la faible visibilité locale de cette population, essentiellement saisonnière et présente de manière discontinue.¹² Elle est en revanche moins appropriée dans des contextes marqués par la présence d'un important salariat permanent, comme le montre le cas de la mobilisation anti-pesticides en Gironde.

3. Des coalitions à l'épreuve de la condition salariale : l'exemple de la Gironde

La viticulture, filière particulièrement consommatrice de pesticides (Butault et al., 2011), constitue une monoculture à forte valeur ajoutée¹³ dans de larges zones du département de la Gironde. La mise en culture du foncier qui en résulte, couplée à un important mouvement de rurbanisation de l'agglomération bordelaise, a conduit à des situations de forte interpénétration entre le parcellaire viticole et le parcellaire résidentiel, et engendré des tensions locales entre riverains et exploitants, longtemps demeurées confinées. Au début des années 2010, un foyer de contestation apparaît dans une petite commune du Médoc, Lustrac (2500 habitants). La spécificité de cette contestation est qu'elle est initiée par une ouvrière viticole, Marie-Lys Bibeyran, inquiète des effets sanitaires des pesticides en général, mais attentive en particulier à leur impact sur la santé des salariés agricoles. Tout comme la pomiculture corrézienne, la viticulture bordelaise repose en effet sur la mobilisation d'une main-d'œuvre salariée importante, mais celle-ci a pour spécificité d'être plus largement composée de permanents.¹⁴ L'engagement public de Marie-Lys Bibeyran s'inscrit dans la continuité de démarches médico-administratives qu'elle engage pour obtenir la reconnaissance du caractère professionnel du cancer de son frère, également salarié viticole, décédé en 2009 à 47 ans d'un cancer des voies biliaires intra-hépatiques. Titulaire d'une maîtrise de droit, ce qui est assez atypique au regard de son statut, la salariée ne se décourage pas face à la complexité des démarches à entreprendre

¹² En 2008, les saisonniers représentaient environ la moitié des unités de travail annuel, contre 10 % pour les salariés permanents. Ces saisonniers sont surtout embauchés pour la cueillette, en septembre, et pour d'autres opérations plus ponctuelles (éclaircissage, taille). (Source : Agreste Limousin, 2008, n°46).

¹³ En Gironde, trois exploitations agricoles sur quatre sont dédiées pour tout ou partie de leurs activités à la culture de la vigne, ce qui représente 82% de la valeur de la production agricole (Draaf, 2010).

¹⁴ Les salariés représentent 60 % de la main d'œuvre employée dans la viticulture bordelaise. En 2012, 35 000 saisonniers représentaient un peu plus de 2400 équivalents temps plein dans ce secteur, et 18 000 salariés à temps partiel ou complet représentaient 27 000 équivalents plein (Agreste Aquitaine 2012).

et aux premiers refus qu'elle reçoit de la part des organismes sociaux. Ces refus l'amènent au contraire à intensifier son engagement et l'encouragent à le publiciser¹⁵ et à l'articuler à une dénonciation plus générale de l'usage des pesticides non seulement au nom de leur impact sur la santé des populations locales, mais également et surtout en raison de leur impact sur les travailleurs salariés. Comme nous allons le voir cependant, il lui a été plus difficile de trouver du soutien sur le second point que sur le premier.

La dénonciation des effets des pesticides sur la santé des salariés agricoles n'est, nous l'avons souligné plus haut, pas un enjeu central pour les organisations représentatives des travailleurs agricoles nationaux. Au niveau régional, elle est également faiblement portée par les organisations syndicales. La CFDT, syndicat de salariés dominant en viticulture en Gironde, est attentive aux enjeux des conditions de travail des salariés et a mené par le passé des négociations pour limiter leur exposition aux pesticides.¹⁶ Cependant, cette défense des conditions de travail se focalise aujourd'hui sur la prévention des troubles musculo-squelettiques¹⁷ et reste bornée par un cadre de négociation non conflictuel avec les représentants patronaux de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), des syndicats d'appellations et du Centre interprofessionnel de la viticulture bordelaise (CIVB), qui porte les intérêts économiques de la filière viticole locale (Smith et al., 2007). Aussi, la CFDT n'a pas cherché à se rapprocher de la salariée viticole, qu'elle considère trop virulente. Marie-Lys Bibeyran développe en revanche quelques liens avec l'antenne CGT de Pauillac, au cœur du Médoc, qui lui ouvre même une permanence au printemps 2015. Cependant l'organisation syndicale est faiblement implantée, tournée avant tout vers la revalorisation des salaires, et la militante arrête rapidement de tenir sa permanence, faute de consultation par les salariés. Outre qu'elle ne peut s'appuyer sur des syndicats de salariés puissants, Marie-Lys Bibeyran ne bénéficie pas d'un soutien massif et explicite auprès des salariés viticoles. Les collègues qu'elle côtoie au quotidien sont réticents à s'engager à ses côtés dans une lutte sociale dénonçant les dangers des pesticides pour leur santé, inquiets de perdre leur place, dans un contexte économique caractérisé – dans le Médoc en particulier – par l'absence de perspectives d'emploi hors de la viticulture et la forte interconnaissance des réseaux de recrutement (Pays Medoc, 2018). Plus largement, la précarité du salariat viticole, renforcée ces dernières années par le recours croissant à une main-d'œuvre saisonnière et étrangère, plus préoccupée par sa survie ou la recherche d'un emploi que par ses conditions de travail, et à des entreprises de travaux agricoles qui éclatent le salariat, complique l'enrôlement direct de travailleurs par Marie-Lys Bibeyran.¹⁸ Cherchant à obtenir le soutien d'organisations représentatives de travailleurs agricoles, Marie-Lys Bibeyran se rapproche un temps de Phyto-victimes mais s'en éloigne rapidement. Revenir sur l'échec de ce rapprochement est intéressant tant il illustre la difficulté pour l'association de victimes d'incarner en même temps exploitants et salariés agricoles.

¹⁵ D'abord par une page Facebook dédiée, au printemps 2011, puis par la création d'un blog en 2014.

¹⁶ Elle a par exemple négocié en 2003 l'introduction de « délais de réentrée » de 24 heures préalables au retour des travailleurs dans les parcelles de vigne traitées, trois ans avant que ces derniers ne soient rendus réglementairement obligatoires.

¹⁷ Comme nous le dit clairement une responsable CFDT locale dans un entretien (avril 2017), pour elle, parmi les enjeux de santé au travail, « le vrai problème ce sont les TMS (troubles musculo-squelettiques) ».

¹⁸ Le travail d'investigation de la journaliste Ixchel Delaporte, récemment publié (Delaporte, 2018) décrit en détail les conditions de vie de nombreux travailleurs viticoles et insiste sur les conditions structurelles (précarité, isolement, non-maîtrise du français) qui rend difficile la prise de parole de celles et ceux exposés aux conditions de travail les plus dures, c'est-à-dire les saisonniers ne travaillant pas pour les châteaux les plus renommés.

Après la création de Phyto-victimes, Marie-Lys Bibeyran salue régulièrement le « combat de Paul François » sur ses espaces d'expression en ligne. En 2015, elle rejoint le conseil d'administration de l'association, pensant pouvoir y porter plus explicitement la parole des salariés. Cependant, elle démissionne au bout de quelques mois à l'occasion de la discussion interne d'un projet d'arrêté ministériel qui prévoit d'imposer le port d'équipements de protection individuelle (gants, combinaisons ou masques) aux salariés agricoles effectuant des travaux sur des parcelles préalablement traitées. Dans leur majorité, les membres du conseil d'administration de Phyto-victimes sont alors favorables à ce projet. Ils estiment en effet qu'il signale la volonté du ministère de reconnaître la dangerosité des pesticides pour les salariés agricoles, même quand ils n'effectuent pas les traitements, et qu'il permet *a minima* aux employeurs de proposer une solution de protection à leurs employés. Marie-Lys Bibeyran s'y oppose en revanche fermement, arguant que les équipements de protection sont souvent mal portés, facteurs de pénibilité et parfois inefficaces.¹⁹ Surtout, elle souligne que la généralisation de ces équipements, prévue par l'arrêté ministériel, constituerait un moyen pour l'Etat et les employeurs de rejeter sur les salariés la responsabilité des intoxications qu'ils pourraient subir et d'éviter de prendre la seule mesure qui vaille à ses yeux : limiter, voire interdire, le recours aux pesticides sur les exploitations agricoles. Cette opposition autour de la question des équipements de protection objective des différences profondes de conception des responsabilités en jeu dans le problème des pesticides et des solutions à y apporter. Sur le premier plan, on a vu plus haut qu'il est difficile pour les membres de Phyto-victimes d'évoquer directement la responsabilité des chefs d'exploitation employeurs de main d'œuvre dans la survenue de pathologies affectant leurs salariés. Cette question est en revanche centrale dans la manière dont Marie-Lys Bibeyran définit le problème des pesticides, qui pointe régulièrement le comportement « féodal » des propriétaires viticoles et leur absence de considération pour la santé de leurs salariés.²⁰ Sur le plan des solutions, les responsables de Phyto-victimes, qui sont pour la plupart des exploitants conventionnels, se montrent très prudents à l'égard des discours assimilables selon eux à une forme d'écologie radicale appelant à se débarrasser purement et simplement des pesticides de synthèse au bénéfice d'alternatives, comme les produits de traitement biologiques. A l'inverse, Marie-Lys Bibeyran inscrit explicitement sa lutte dans l'horizon la suppression des pesticides sur les exploitations agricoles.

Faiblement soutenue par les syndicats de salariés et en conflit ouvert avec l'association Phyto-victimes, Marie-Lys Bibeyran trouve donc peu de relais susceptibles de l'aider à faire exister la cause des ouvriers viticoles empoisonnés par les pesticides. La plupart des – rares – appuis que son collectif trouve au sein de la viticulture bordelaise sont des figures marginales et en lutte contre les institutions officielles de la filière. En premier lieu, Marie-Lys Bibeyran est fortement soutenue par un responsable de la section départementale de la Confédération paysanne, viticulteur bio propriétaire sur la prestigieuse appellation Pomerol, dont le long passé militant (formation à la gauche

¹⁹ Elle s'appuie notamment sur des mesures réalisées quelques années plus tôt par des épidémiologistes auprès de viticulteurs bordelais, montrant que ceux qui portent des combinaisons sont, lors de certaines phases de travail, davantage contaminés que ceux qui n'en portent pas (Garrigou et al., 2008).

²⁰ En avril 2018, le Cimp envoie par exemple un courrier à l'ensemble des propriétaires viticoles du Médoc pour leur rappeler leurs obligations en matière d'information de leurs salariés sur les produits chimiques dangereux au titre des articles R4412-38 et R4412-3 du code du travail : « la loi vous impose de procéder à la remise à chaque travailleur de la liste de la totalité des noms des pesticides présents sur l'entreprise en amont de la saison de traitement » (souligné dans le texte, courrier du Cimp aux propriétaires viticoles du Médoc, avril 2018).

prolétarienne dans les années 1960), la trajectoire professionnelle (ouvrier industriel puis technicien informatique avant de reprendre l'exploitation des parents de sa femme) et l'origine sociale (bourgeoise et urbaine) expliquent en partie son opposition de longue date aux organisations professionnelles viticoles et sa sensibilité aux enjeux des conditions de travail des salariés. Ce soutien reste cependant relativement isolé, la Confédération paysanne elle-même étant peu implantée localement et peu encline à mettre en avant le thème des effets des pesticides sur la santé des salariés agricoles. Deuxièmement, Marie-Lys Bibeyran reçoit l'appui de Valérie Murat, fille d'un petit exploitant viticole de Pujols, dans l'Entre-deux-Mers, décédé en 2012 d'un cancer du poumon reconnu comme une maladie professionnelle liée à son exposition à l'arsénite de soude. N'étant pas professionnelle de l'agriculture mais travailleuse sociale, Valérie Murat construit également une interprétation politique de la maladie de son père, qu'elle décrit comme un petit exploitant victime de « l'omerta » d'un milieu viticole dominé par les gros châteaux et cherchant à passer sous silence les dangers des pesticides pour ne pas mettre en péril la filière du vin de Bordeaux. Les deux femmes partagent cette dénonciation, et créent ensemble en 2014 une page Facebook intitulée « Arsenic, vin et bouche cousue », sur laquelle elles dénoncent non seulement les firmes phytosanitaires et les autorités sanitaires, mais aussi, et surtout, les organisations professionnelles agricoles, au premier rang desquelles le CIVB. Ces appuis clivants contribuent à accentuer la rupture entre la mobilisation bordelaise et Phyto-victimes, jugée par l'ensemble de ces acteurs trop conciliante vis-à-vis des intérêts des chefs d'exploitations viticoles.²¹

Marie-Lys Bibeyran trouve d'autres soutiens hors du monde viticole, du côté des militants environnementalistes plus engagés dans la dénonciation des pesticides en général que de la défense des salariés. Elle reçoit l'appui d'associations environnementalistes nationales (Génération futures) et locales (Vigilance OGM 33, les Amis de la terre Gironde) et de collectifs de riverains et de parents d'élèves qui se sont constitués de manière dispersée sur le territoire de la Gironde depuis 2013, à la faveur d'affaires mettant en cause les épandages de pesticides dans des intoxications aiguës²² ou chroniques²³ d'enfants fréquentant des écoles jouxtant des parcelles de vigne. Par leur soutien et leur participation conjointe à des événements (marches, débats publics), ces organisations rendent plus visible le combat de Marie-Lys Bibeyran contre les châteaux du Bordelais. Pour autant, cette alliance se fait aussi au prix d'une certaine dé-singularisation de l'enjeu de la protection de la santé des salariés viticoles exposés aux pesticides. En 2012 par exemple, lorsque la salariée contacte Génération futures pour financer une action qui consisterait à analyser la présence de pesticides dans les cheveux d'ouvriers viticoles, les responsables de l'association environnementale acceptent, sous condition que l'action implique également l'analyse de cheveux de riverains vivant à proximité de parcelles viticoles.²⁴ En témoigne également le succès inégal de deux pétitions que lance

²¹ Tout comme Marie-Lys Bibeyran, Valérie Murat fait un temps partie du conseil d'administration de Phyto-victimes, à partir de l'été 2014, et le quitte un an plus tard, en même temps que la salariée viticole et pour les mêmes motifs.

²² En mai 2014, une intoxication collective de 23 enfants d'une école de Villeneuve-de-Blaye, dans la région du Blayais, survient pendant l'épandage de pesticides sur les parcelles viticoles voisines.

²³ A la suite du signalement, par le maire de la commune, de trois cas d'enfants fréquentant une école de Preignac dans le Sauternais, l'Agence régionale de santé rend à l'automne 2015 un rapport concluant qu'il est impossible de trancher quant à la possible origine environnementale de ces cancers pédiatriques.

²⁴ Marie-Lys Bibeyran parvient à enrôler 15 salariés et 5 riverains, qui acceptent un prélèvement de cheveux. Les résultats des analyses, publiés en février 2013, montrent que les cheveux des salariés et ceux des riverains contiennent respectivement 11 et 5 fois plus de pesticides différents que ceux de 5 témoins résidant loin de toute parcelle de vigne.

successivement Marie-Lys Bibeyran sur internet : l'une en 2016 pour demander que soit rendue obligatoire l'utilisation de produits de traitement homologués pour l'agriculture biologique à proximité des écoles, qui recueille plus de 240.000 signatures et est largement relayée sur les médias sociaux ; l'autre, lancée un an auparavant, appelant à « la réduction de l'exposition des salariés de l'agriculture et des industries agroalimentaires aux pesticides », qui est moins relayée et n'est signée « que » par 7000 personnes. Plus largement, la situation des riverains apparaît plus mobilisatrice que celle des salariés, ce qui invite Marie-Lys Bibeyran à l'investir plus fortement. Si la salariée, par ailleurs mère d'une jeune fille scolarisée en zone viticole, ne perçoit pas de difficulté à porter en même temps l'enjeu de la santé des enfants et celui de la défense des ouvriers agricoles, elle doit en revanche s'appuyer, pour construire des coalitions, sur des acteurs qui tendent à privilégier le premier au dépend du second.

Conclusion

La question des effets des pesticides sur la santé humaine a acquis en France le statut de problème public depuis une dizaine d'années seulement, par l'intermédiaire de mobilisations dans lesquelles se côtoient des militants environnementalistes, des collectifs de riverains et des travailleurs agricoles. Nous avons souligné ce que ces coalitions ont d'improbable, tant les agriculteurs ont longtemps été – et sont encore souvent – considérés comme faisant partie des responsables des problèmes sanitaires posés par l'emploi des pesticides. Nous pointons ici les conditions sociales de possibilité de ces coalitions : en premier lieu, l'« érosion du pouvoir de représentation » (Bruneau 2013) d'un syndicalisme unitaire et productiviste, qui favorise, de la part des agriculteurs, la recherche d'appuis extérieurs aux institutions qui portent usuellement leurs intérêts, du côté d'associations environnementalistes dont ils sont politiquement éloignés ; deuxièmement, l'implication de médiateurs parvenant à structurer des alliances locales entre travailleurs, environnementalistes et riverains. Ces coalitions sont cependant fragiles et restent traversées par des questionnements sur le degré de responsabilité des exploitants agricoles : victimes des pesticides – et parfois très durement touchés dans leurs corps –, ils risquent toujours d'être considérés aussi comme les responsables des dommages sanitaires et environnementaux des produits qu'ils ont été encouragés à utiliser. Ces questionnements compliquent la dénonciation des expositions aux pesticides des salariés agricoles, qui menace de remettre en avant la responsabilité des exploitants en tant qu'employeurs. A cet égard, nous avons évoqué deux configurations distinctes. Dans le cas de pomiculture limousine, où le salariat est principalement saisonnier, la coalition entre riverains et agriculteurs est possible au prix de l'occultation de l'enjeu des conditions de travail des salariés. Elle est en revanche bien plus problématique dans la viticulture bordelaise, où la mobilisation est lancée par une salariée, dans un contexte où le salariat permanent est plus prégnant. Les mobilisations anti-pesticides réactivent alors la figure de l'exploitant agricole responsable des conditions de travail de ses salariés et des éventuelles intoxications qui résultent de leur exposition aux pesticides. Dans cette configuration, l'alliance entre travailleurs et mouvements environnementalistes se nourrit d'une dénonciation commune des chefs d'exploitation employeurs de main d'œuvre, incarnés par les grands propriétaires viticoles.

Plus largement, cet article met en évidence l'effet des mobilisations de travailleurs agricoles sur les mobilisations environnementales locales. Si l'étude de ce type d'objets peut être nourrie des nombreux travaux qui portent sur les luttes pour la représentation des exploitants, la littérature sur le syndicalisme au sein du salariat agricole est, elle, bien

plus réduite (Bourquelot, 1972 ; Darpeix, 2013 ; Roux, 2018). En soulignant les difficultés constitutives de la mise en débat des conditions de travail de cette population dans les mobilisations anti-pesticides, notre travail invite à explorer plus avant les modalités de la représentation politique des salariés de l'agriculture.

Bibliographie

AMIET E. 2018. La riveraineté à l'épreuve des pesticides. Analyse exploratoire d'un risque diffus, Marseille : Les éditions la discussion.

ANSALONI M. 2017. Le marché comme instrument politique : Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France. *Sociétés contemporaines*, n° 105, p. 79-102.

BARCA S. 2015. Sur l'écologie de la classe ouvrière : un aperçu historique et transnational. *Ecologie & politique*, n° 50, p. 23-40.

BERNARD DE RAYMOND, A. 2010. Chapitre 10 / les mobilisations autour des OGM en France, une histoire politique (1987-2008). In Hervieu, B. (Ed.), *Les mondes agricoles en politique: De la fin des paysans au retour de la question agricole*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 293-336.

BOURQUELOT F. 1972. Les salariés agricoles et leurs organisations. In Tavernier Y. et al. (Ed.), *L'univers politique des paysans*, Paris : Armand Colin, p. 533-557.

BRUNEAU I. 2004. La Confédération paysanne et le « mouvement altermondialisation ». *L'international comme enjeu syndical*. *Politix*, n° 68, p. 111-134.

BRUNEAU I. 2013. L'érosion d'un pouvoir de représentation. *L'espace des expressions agricoles en France depuis les années 1960*. *Politix*, n° 103, p. 9-29.

BUTAUT J.-P., DELAME N., JACQUET F. et ZARDET G. 2011. L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction. *Notes et études socio-économiques*, n° 35, ministère de l'Agriculture.

CARDON V. et PRETE G. 2018. Public conviction without scientific evidence: Denouncing pesticides health effects in a French apple production area. *Environmental Sociology*, vol. 4, n°2, p. 253-263.

DARPEIX A. 2013. La main-d'œuvre salariée en agriculture : histoire d'une invisibilité. *Demeter*, p. 269-296.

DECOSSE F. 2013. Entre "usage contrôlé", invisibilisation et externalisation. Le précarier étranger face au risque chimique en agriculture intensive. *Sociologie du travail*, vol. 55, n°3, p. 322-340.

DELAPORTE I. 2018. Les raisins de la misère. Une enquête sur la face cachée des châteaux bordelais. Rodez : Editions du rouergue.

EDER K. 1993. *The new politics of class. Social movements and cultural dynamics in advanced societies*. Londres : Sage.

FLOCKS J. D. 2012. The Environmental and Social Injustice of Farmworker Pesticides Exposure. *Georgian Journal on Poverty Law and Policy*, n° 19, p. 255-282.

FOURCHE R. 2004. Contribution à l'histoire de la protection phytosanitaire dans l'agriculture française (1880-1970), Thèse de doctorat en histoire, Université Lyon 2.

- FREUDENBERG N. et STEINSAPIR C. 1991. Not in our backyards: The grassroots environmental movement. *Society & Natural Resources : An International Journal*, vol. 4, n°3, p. 235-245.
- GARRIGOU A., BALDI I. et DUBUC P. 2008. Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI : de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte. *Pistes*, vol. 10, n°1. <http://www.pistes.uqam.ca/v10n1/articles/v10n1a1.htm>
- GORDON R. 1999. Poisons in the Fields: The United Farm Workers, Pesticides, and Environmental Politics. *Pacific Historical Review*, vol. 68, p. 51-77.
- GUILLEUX C. 2015. L'institutionnalisation de la santé environnementale en France. : D'une approche globale homme / environnement à la sectorisation d'actions de santé publique. Thèse de doctorat en sociologie. Université d'Aix-Marseille.
- GUSFIELD J. R. 1963. Symbolic Crusade. Status Politics and the American Temperance Movement, Urbana : University of Illinois Press.
- HARRISON J. L. 2011. Pesticide drift and the pursuit of environmental justice. Cambridge : the MIT Press.
- HENRY E. 2007. Amiante : un scandale improbable, sociologie d'un problème public, Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- KEELER J. T. S. 1987. The Politics of Neocorporatism in France : Farmers, the State and Agricultural Policymaking in the Fifth Republic, New York : Oxford University Press.
- JOUZEL J.-N. 2018. L'usage contrôlé des pesticides. Sociologie d'un mythe d'action publique. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris, Sciences Po.
- JOUZEL J.-N. et PRETE G. 2013. De l'intoxication à l'indignation. Le long parcours d'une victime des pesticides. *Terrains & travaux*, n° 22, p. 59-76.
- JOUZEL J.-N. et PRETE G. 2015. Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides : Emergence et évolution d'une coalition improbable. *Politix*, n° 111, p. 175-196.
- LE GUEN R. 2008. L'engagement professionnel agricole, entre militantisme et services. *Pour*, vol. 196-197, n° 1, p. 114-130.
- LOGAN R. et NELKIN D. 1980. Labor and nuclear power. *Environment*, vol. 22, n°2, p. 6-34.
- LOLIVE J. 1997. La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée. *Politix*, n° 39, p. 109-130.
- MAYANCE P. 2009. « Défendre "l'agriculture" ou les "employeurs agricoles" : La FNSEA ou l'ambiguïté historique d'un syndicat « d'exploitants ». *Savoir/Agir*, vol. 10, n°4, p. 23-32.
- MAYER B. 2008. Blue green coalitions. Fighting for Safe Workplaces and Healthy Communities. Ithaca : Cornell University Press.
- MAYER B., BROWN P. et MORELLO-FROSCH R. 2010. Labor-environmental coalition formation : framing and the right to know. *Sociological forum*, vol. 25, n°4, p. 746-768.
- MATHIEU L. 2005. « Repères pour une sociologie des croisades morales ». *Déviance et Société*, vol. 29, n°1, p. 3-12.
- MELUCCI A. 1980. The new social movements: a theoretical approach. *Social science information*, vol. 19, n°2, p. 199-226.

- MIRAMONT Y. 2008. Salarié(e)s agricoles : oublié(e)s de l'agriculture française. Les Cahiers du Cévipof, n° 48, p. 13-34.
- MONTRIE C. 2011. A People's History of Environmentalism in the United States. New York : Continuum.
- MOSES M. 1993. Farmworkers and Pesticides. In Bullard, R. (Ed.), Confronting environmental racism: voices from the grassroots. Boston : South End Press, p. 161-178.
- MUSINI B. 2008. Saisonniers étrangers, la résistible structuration d'une cause commune. Les Cahiers du Cévipof, n° 48, p. 35-62.
- OBACH B. K. 2004. Labor and the environmental movement. The quest for common ground. Cambridge : the MIT Press.
- PAYS MEDOC. 2018. Etude sur le travail saisonnier en Médoc: états des lieux et préconisations, 2018. Pays Medoc, MSA, CAF.
- PULIDO L. et PEÑA D. 1998. Environmentalism and Positionality: The Early Pesticide Campaign of the United Farm Workers' Organizing Committee, 1965-71. Race, Class & Gender, vol. 6, n°1, p. 33-50.
- REMY J. 2011. De la célébration de l'agriculture familiale à la promotion de l'agriculteur-entrepreneur : succession ou coexistence ? Pour, n° 212, p. 165-178.
- ROUX N. 2018. La perpétuation d'une invisibilité : l'absence de regard spécifique sur les salariés agricoles. Poli, n° 14. En ligne
- SENIER L., MAYER B., BROWN P. et MORELLO-FROSCH R. 2007. School Custodians and Green Cleaners. New Approaches to Labor-Environment Coalitions. Organization & environment, vol. 20, n°3, p. 304-324.
- SALARIS C. 2014. Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail. La nouvelle revue du travail, n° 4, En ligne : <http://nrt.revues.org/1480>
- SMITH A., DE MAILLARD J. et COSTA O. (Dir.) 2007. Vin et politique : Bordeaux, la France, la mondialisation. Paris : Presses de Sciences Po.
- STOREY R. 2008. From the Environment to the Workplace and Back Again? Occupational Health and Safety Activism in Ontario, 1970s-2000. Canadian review of sociology, vol. 41, n°4, p. 419-447.
- THEBAUD-MONY A. 2008. Travailler peut nuire gravement à votre santé. Paris : La Découverte.
- TOMPKINS A. 2016. Ghostworkers and Greens. The Cooperative Campaigns of Farmworkers and Environmentalists for Pesticide Reform. Ithaca : Cornell University Press.
- WALSH E. et WARLAND R. 1983. Social movement involvement in the wake of a nuclear incident : activists and free riders in the TMI area. American sociological review, vol. 48, n°6, p. 764-780.